



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

En 2020, L'Etat, les collectivités et les opérateurs maintiennent leur mobilisation face à la fracture numérique des Territoires

La crise sanitaire exacerbe la nécessité de l'accès au numérique pour tous. Le télétravail, le suivi scolaire à distance ou encore la mise en place de nouvelles pratiques numériques, renforcent d'autant plus l'objectif présidentiel du bon débit pour tous d'ici fin 2020 et du très haut débit pour tous à horizon 2022.

Fin mai, **Bruno Le Maire**, ministre de l'économie et des finances, **Jacqueline Gourault**, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, **Julien Denormandie**, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, ont signé un arrêté **définissant les 484 sites**, jusqu'alors non ou mal couvertes en téléphonie mobile, au sein desquelles les opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR devront fournir une couverture 4G au plus tard dans 24 mois.

En raison du contexte particulier lié à la crise sanitaire et conformément à l'ordonnance n° 2020-306, ce délai commencera à courir exceptionnellement à compter du 23 juin 2020.

Ce nouvel arrêté vient compléter les **1361 sites** prioritaires d'ores et déjà identifiées depuis 2018 qui bénéficient ou bénéficieront d'une amélioration de la couverture mobile dans le cadre du *New Deal* mobile.

Par ailleurs, malgré toutes les contraintes liées au confinement, les services de l'Etat, les collectivités et les opérateurs ont maintenu leur mobilisation et leur travail en étroite collaboration afin de poursuivre le rythme de déploiement. Ce sont ainsi **115 pylônes qui ont été mis en service depuis le début de l'état d'urgence**. Ces déploiements ont pris une importance toute particulière dans le contexte de crise sanitaire, en sortant de l'isolement numérique les habitants des communes concernées et offrant à toutes et tous une couverture mobile de qualité.

En savoir plus sur le dispositif New deal ...

Le 14 janvier 2018 le Gouvernement et les opérateurs ont signé un accord inédit et ambitieux afin d'accélérer l'amélioration de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire national. Ce « *New Deal* » a pour objectif de résorber la fracture numérique sur le territoire. En échange d'utilisations de fréquences, chaque opérateur devra d'ici la fin du programme, construire 5000 nouveaux sites mobiles dont la zone de couverture est décidée par la puissance publique.

Chaque année, une liste de 600 à 800 sites par an et par opérateur est établie par le Gouvernement et imposée aux opérateurs, qui ont entre 12 et 24 mois pour apporter la couverture mobile attendue. Dans chaque département, ce programme est piloté par la Préfecture et le Conseil Départemental/Conseil Régional via une équipe projet qui en assure la gestion opérationnelle.

Vous pouvez retrouver l'arrêté [ici](#).

ANNEXE

Carte Nationale des sites mobiles identifiés pour 2020

